



Procès-verbal

Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy

Séance du lundi 23 février 2026

18h30 à l'école, Salon du personnel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement (CÉ) de l'école **Saint-Barthélemy**, tenue le lundi 23 février 2026, à 18h30, au salon du personnel du pavillon des Érables.

PRÉSENTS :

Marianne Jacques, parent DÉ
Jocelyn Ménard, parent DÉ
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ & SA
Pascale Le Hir, parent SA
Marie-Lise Dion, parent SA
Maxime Desjardins-Carrière, parent SA
Steffen Lajoie, parent SA
Valérie La Buissonnière Ariza, parent SA
Sophie Froment, parent SA

Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Jessie Duvivier, éducatrice SDG, SAG
Marcela Munoz, éducatrice SDG, DÉ
Michele Picard, parent substitut

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Luc-Étienne Paris – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE : s.o

MEMBRES ABSENTS :

Isabelle Couture, enseignante DÉ

Marie-Lise Dion, parent SA

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

Luc-Étienne Paris et Marianne Jacques, déclare la séance ouverte. Il est 18h38.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire

Steffen Lajoie est désigné secrétaire pour la séance, tel que proposé dans le calendrier.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposée par Marianne Jacques

Adoptée à l'unanimité (01-CE-23/02/26)

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 - (5 min)

IL EST PROPOSÉ que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 soit approuvé avec dispense de lecture.
Approuvée à l'unanimité (02-CE-23/02/26)

4.1. Suivi au procès-verbal – Non applicable

5. Parole aux observateurs - (10 min)

5.1. Observateurs - (5 mins) N/A

5.2. Parole à la représentante du Comité de Parents - (5 mins)

- La représentante a assisté à la première heure de la rencontre du 27 janvier 2026.
- Suivi d'une plainte concernant la relocalisation d'une école.
- Les résultats d'un sondage seront partagés.
- Plainte concernant le taux de circulation des cahiers; certains parents ont demandé un remboursement.
- Le procès-verbal sera transmis par courriel.
- La prochaine réunion est prévue le 24 février 2026; la représentante ne sera pas disponible.
- Les représentantes mentionnent que les réunions sont longues avec une valeur ajoutée limitée pour le CÉ.
- Marianne Jacques propose aux représentantes de transmettre une lettre exprimant leurs préoccupations quant à l'efficacité et à l'efficacité des réunions. Monsieur Paris transmettra le courriel de la personne responsable.

6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption - (15 min)

6.1. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (10 min)

- Aucune sortie n'est présentée

6.2 Résolution campagne de financement « Vente de plants » - Cour verte

- La direction informe le CÉ que le comité Cour verte du pavillon des Érables souhaite tenir une campagne de financement du 1er au 31 mars 2026, en partenariat avec le Réseau des fermiers-ères de famille (campagne Écoles enracinées).
- Cette campagne, organisée en collaboration avec le comité des cours vertes et la Fondation de l'école Saint-Barthélemy, reposera sur la vente en ligne de paniers de plants de fines herbes et de légumes, cultivés, récoltés et livrés par la ferme « Les Jardins de la Terre ».
- Trois formats de paniers seront offerts.
- La récupération des paniers est prévue le vendredi 29 mai, de 15 h 45 à 17 h 45, au pavillon des Érables.

CONSIDÉRANT que cette campagne favorisera le développement des jardins de notre école. Afin de promouvoir l'accès et la découverte du jardinage auprès de tous les élèves de l'école.

CONSIDÉRANT que les fonds amassés serviront à aménager un nouvel emplacement de jardinage (terre, semence, clôture), acheter de nouveaux outils pour les enfants et des bacs de rangements. L'achat de plants vont nous permettre de garnir une certaine partie de nos jardins actuels.

CONSIDÉRANT que ce comité et la campagne de financement sont sous la tutelle de la Fondation de l'école Saint-Barthélemy;

IL EST RÉSOLU d'approuver la campagne de financement et la sollicitation des parents de Saint-Barthélemy.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-23/02/2026)

6.2. Grilles matières des spécialistes 26-27* (Approbation - 10 min)

- Pour l'année scolaire 2026-2027, la grille-matières du pavillon Sagard a été modifiée par l'ajout d'une période d'anglais en 3e année, harmonisant ainsi les grilles des deux pavillons.
- La direction indique que selon le régime pédagogique, le nombre d'heures hebdomadaires d'anglais n'est pas prescriptif; toutefois, les élèves doivent être suffisamment exposés pour répondre aux exigences du programme.

- Les titulaires de 3e année, comme ceux du 2e et 3e cycle, assureront l'enseignement des arts plastiques.
- Des questions de clarification sont soulevées quant à l'organisation du changement, notamment l'intégration des arts plastiques, qui seront désormais intégrés aux modules enseignés en classe par les titulaires.
- Le document présenté aux membres prévoit cinq (5) périodes assurées par des spécialistes.
- La direction mentionne qu'il aura une incidence sur les heures de la personne spécialiste. C'est une question de ressource humaine au moment du calcul du nombre de postes d'enseignants spécialistes.

CONSIDÉRANT que les propositions des grilles-matières présentées par l'équipe-enseignante s'appuient sur le Régime pédagogique en adéquation avec la *Loi de l'instruction publique*.

CONSIDÉRANT que l'équipe du pavillon Sagard désire s'arrimer avec l'horaire du pavillon des Érables pour faciliter les rencontres entre les intervenants et le partage des enseignants spécialistes qui peuvent être amenés à travailler dans les deux pavillons.

CONSIDÉRANT que les consultations des enseignants se sont déroulées en respect de leur convention collective;

CONSIDÉRANT que la grille-matière fait partie des obligations du CÉ à analyser et approuver;

IL EST RÉSOLU d'approuver les grilles-matières déposées du pavillon Sagard et du pavillon des Érables pour l'année 2026-2027.

La résolution est adoptée à l'unanimité (05-CE-23-02-2026)

6.3. Horaire de l'élève 26-27* (Approbation - 5 min)

- La direction présente la proposition d'horaire des élèves du préscolaire et du primaire pour l'année scolaire 2026-2027, pour les pavillons Sagard et des Érables.
- Aucune modification n'est proposée; l'horaire demeure identique à celui de 2025-2026.

CONSIDÉRANT que les consultations des enseignants se sont déroulées en respect de leur convention collective;

CONSIDÉRANT que l'horaire de l'élève permet de répondre aux exigences du régime pédagogique;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'horaire 26-27.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-23-02-2026)

6.4. Choix compagnie de photographie pour 26-27 (Consultation- 5 min)

- La direction consulte les membres du CÉ afin de recueillir leurs opinions et leur niveau de satisfaction à l'égard de la compagnie de photographie pour l'année en cours, en vue de conclure une entente pour 2026-2027.
- Commentaires des membres :
 - Les photos sont jugées acceptables, sans être exceptionnelles.
 - Un parent mentionne l'existence d'offres de services de meilleure qualité.
 - Un parent demande si une veille des fournisseurs est effectuée; la direction répond qu'aucune veille systématique n'est en place et que cette démarche repose actuellement sur les parents.
 - La décision concernant la compagnie doit être confirmée d'ici avril.
- Marianne Jacques propose que les parents souhaitant changer de fournisseur effectuent une recherche de solutions alternatives en vue de la prochaine réunion du 23 mars 2026.
- Responsables : Valérie et Steffen.
- À défaut de recommandations satisfaisantes d'autres compagnies, Marianne Jacques propose de maintenir le statu quo.

6.5. Présentation de la situation financière de l'établissement* (Information- 10 min)

La direction présente la situation financière de l'établissement et de ses différents fonds, et répond aux questions des membres.

Fonds 1 – Budget de fonctionnement

- Commentaire : les présentations permettent de voir les dépenses réalisées, mais offrent peu de visibilité sur les prévisions.
- La direction précise que les prévisions salariales ne peuvent être établies à ce niveau. Des prévisions sont toutefois inscrites, lorsque possible, pour les dépenses non salariales dans certaines rubriques du fonds 1.
- Un membre questionne la présence de lignes sans prévisions; la direction clarifie que certaines lignes servent à recevoir des allocations budgétaires sans permettre de dépenses directes, celles-ci étant effectuées dans d'autres rubriques. Il s'agit d'une particularité de la structure de présentation.
- La direction mentionne qu'une présentation explicative sur la lecture des budgets et des états financiers est disponible.
- Point de suivi : la direction s'engage à transmettre cette information aux membres.

Fonds 4 – Projets

- Un fonds est disponible pour des projets, sous réserve de l'approbation du CÉ.
- Un parent demande comment les projets sont sollicités; la direction répond qu'elle consulte l'équipe enseignante, notamment par l'entremise du comité CPEPE.
- Commentaire : intérêt à mieux comprendre le processus de prise de décision pour cette enveloppe.
- Clarification : des précisions pourront être apportées quant aux montants déjà engagés et aux sommes réellement disponibles.
- Point de suivi : la direction présentera les montants engagés et le solde disponible (fonds « Autres » du Fonds 4).

Autres éléments

- La direction présente également les détails d'autres fonds.
- Un membre demande quelle est la marge de manœuvre pour les enseignants; la direction précise que les budgets disponibles sont présentés régulièrement au personnel enseignant et au service de garde, et que les sommes doivent être utilisées avant la fin de l'année financière (30 juin).
- Un montant de 400 \$ est disponible pour le CÉ.
- Ce montant pourra être affecté à un projet sur résolution du CÉ; des propositions seront discutées lors de la prochaine réunion.
- Un parent demande jusqu'à quand les capsules de l'Institut des troubles de l'apprentissage seront disponibles, la direction répond qu'elle effectuera un suivi à ce sujet.

6.6. Règles de régie interne (Consultation-5 min)

La direction demande si un format en ligne, en présentiel ou en mode hybride est à privilégier.

Résumé des échanges :

- Le personnel scolaire préfère les rencontres en présentiel.
- Le quorum exige la présence de la moitié des membres, incluant une majorité de parents (minimum de 5).
- La formule hybride présente des défis techniques, mais peut faciliter l'atteinte du quorum lorsque nécessaire. Dans ce contexte, la participation en ligne n'est pas privilégiée, mais peut être utilisée de façon ponctuelle pour favoriser la participation.
- Il est décidé de maintenir le statu quo, soit une priorité accordée au présentiel, avec possibilité de participation en ligne à titre exceptionnel.

7. Points d'information / droit de parole aux membres du CÉ – (15 minutes)

Direction

- La direction travaille actuellement à la prévision de la clientèle scolaire pour 2026-2027 et rencontrera le CSS au retour de la relâche.

Parents

- Concernant les Olympiques, des enfants rapportent qu'ils ont été diffusés à l'écran en classe tout au long de la journée; la direction indique que leur utilisation est encadrée et repose sur des intentions pédagogiques.
- Un autre parent mentionne que les récompenses aux enfants sont souvent d'écouter des films et qu'il serait pertinent de revoir cette pratique et diversifier, notamment dans le contexte où l'on souhaite limiter le temps d'écran chez les enfants.
- Un parent demande s'il existe une politique encadrant le temps d'écran; la direction répond que non, mais que le temps d'écran celui-ci est limité et utilisé à des fins pédagogiques précises oui dans des contextes extraordinaires (ex. : météo extrême).
- En cas d'inquiétude, il est recommandé de communiquer d'abord avec l'enseignante ou l'enseignant, puis avec la direction au besoin.
- Il est suggéré de rappeler aux enseignants les balises concernant l'utilisation des écrans.

Service de garde

- La direction indique que la planification des postes pour 2026-2027 sera réalisée prochainement.
- Un parent signale qu'un enfant s'est brûlé en insérant un trombone dans une prise électrique et propose l'installation de protège-prises dans les locaux de maternelle.
- La direction précise que des mesures de sécurisation des prises sont déjà en place.
- L'ajout de protège-prises pourrait être envisagé si un besoin est confirmé.
- L'éducation et la prévention demeurent privilégiées; des rappels ont été faits aux élèves et au personnel, et les enseignants sensibilisent les élèves aux risques.

Enseignants

- Le Carnaval d'hiver prévu le vendredi 27 février au pavillon des Érables (cour et parc), avec distribution de chocolat chaud.
- Mesure de budget : Mesure 15029 ajouté par le ministère pour les enfants de 1re année pour les écoles qui a été attribué des postes de services de conseiller pédagogiques. La décision de centraliser cette mesure a été prise par le CSSDM selon le processus de consultation habituel.
- Les parents aux comités centraux de parents pourront faire remonter cette discussion.
- Les parents représentants écriront à la représentante pour clarifier la mesure. C'est trop tard pour acheminer cette question pour la prochaine réunion.
- Responsable : Pascale

8. Levée de la réunion

Ayant épuisé les points de l'ordre du jour, la présidente lève la séance à 20h50.



Marianne Jacques, Présidente du CÉ



Luc-Étienne Paris, Directeur de l'école

*Document joint

F:\Gestion - École\2025-2026 École\03 Conseil d'établissement\2025-2026\23 février 2026\PV_CÉ-2026-02-23_pour relecture.docx